



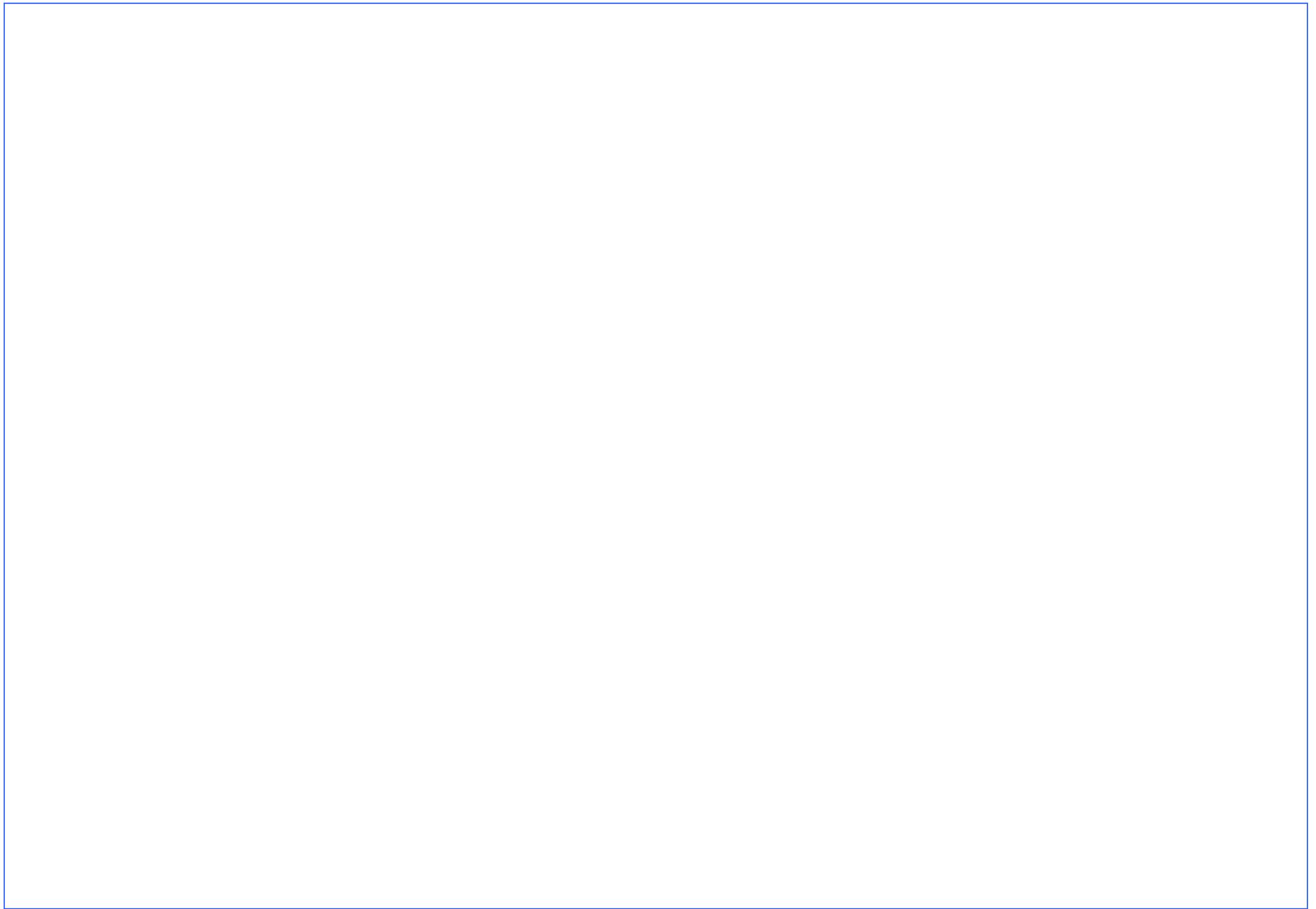
École de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air et de l'espace  
(ÉFSOAAE)

## RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

# OPÉRATEUR MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE

Niv 3

Code NSF **253r**



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

### BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Mettre en œuvre un aéronef en piste

Activité principale : Cet opérateur participe au sein d'une équipe à la mise en œuvre et à l'entretien de premier niveau des aéronefs.

1.1 Réalisation des opérations de contrôle avant vol et après vol.	Utiliser la documentation technique en français.	<b>Voie formative :</b> L'évaluation s'effectue sous la forme de contrôles théoriques des connaissances et de mises en situations pratiques.	La documentation est utilisée correctement choisie et à jour.
	Inspecter visuellement les zones de l'aéronef lors des différentes visites.		Le contenu de la documentation est compris.
	Effectuer le déplacement de l'aéronef.		Le déroulé du circuit de visite est parfaitement suivi.
	Assurer le départ, le déplacement et l'arrivée de l'aéronef au sol en utilisant les gestes conventionnels.		Les éventuels dysfonctionnements et anomalies sont détectés.
	Retirer ou mettre en place les organes de sécurité (broches, épingles, campement...).		Les procédures de tractage de l'aéronef sont parfaitement appliquées.
	Participer aux opérations de pliage de l'aéronef.		Les gestes conventionnels sont parfaitement maîtrisés conformément aux normes en vigueur.
		<b>VAE :</b> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le rôle des organes de sécurité est connu.
			Leur vérification est scrupuleusement suivie.
			Les consignes de manipulation sont connues, suivies et respectées (saisines, campement).
			Les consignes de sécurité sont parfaitement connues et appliquées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
1.2 Préparation de l'aéronef en fonction de ses missions.	Exploiter, à leur niveau d'intervention, la documentation technique.	<p><b>Voie formative :</b></p> <p>L'évaluation s'effectue sous la forme de contrôles théoriques des connaissances et de mises en situations pratiques.</p> <p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, si nécessaire.</li> </ul>	La documentation utilisée est choisie judicieusement et la mise à jour est vérifiée.
	Equiper l'aéronef en fonction du vol (paquetage de survie en cas de survol maritime... ).		Le contenu de la documentation est compris.
	Participer à l'installation des optionnels correspond à la configuration demandée (Bidon supplémentaire, emports...).		Les documents de suivi des matériels sont correctement pris en compte.
	Utiliser les moyens de manœuvre sur la plateforme.		Les procédures de configuration des aéronefs sont connues.
	Utiliser l'outillage standard et spécifique.		Les actions techniques pour équiper un aéronef sont réalisées de manière autonome.
	Effectuer des opérations d'avitaillement en carburant.		Les tâches confiées par le chef d'équipe sont bien réalisées et en cohérence avec son périmètre d'emploi.
	Réaliser les opérations basiques d'entretien sur les aéronefs (graissage, gonflage, ...).		L'organisation des différentes zones aéronefs est connue.
	La détention d'habilitations et d'autorisations d'utilisation des moyens spécifiques à la plate-forme sont bien pris en compte.		
	La validité de l'outillage est vérifiée.		
	L'outillage est adapté aux différentes actions et est utilisé conformément aux règles de l'art.		
	Les procédures d'avitaillement sont parfaitement connues et effectuées.		
	Les différentes classes de carburants sont totalement identifiées (type et péremption).		
	La classe des ingrédients est connue.		
	Les opérations basiques sont correctement exécutées.		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

## BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Effectuer les opérations élémentaires dans le cadre de la maintenance préventive et corrective sur un aéronef en ligne

**Activité principale :** cet opérateur effectue les maintenances préventives et correctives ainsi que leur suivi documentaire.

2.1 Préparation d'une intervention technique dans le cadre d'une maintenance préventive, corrective ou de contrôles.	Exploiter la documentation de maintenance de l'aéronef.	<p><b>Voie formative :</b></p> <p>L'évaluation s'effectue sous la forme de contrôles théoriques des connaissances et de mises en situations pratiques.</p> <p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, si nécessaire.</li> </ul>	La documentation utilisée est choisie judicieusement et la mise à jour est vérifiée. Le contenu de la documentation est compris. Les documents de suivi des matériels sont correctement pris en compte.
	Réaliser les compléments d'huile moteur et hydraulique.		Les opérations de complément sont effectuées au juste besoin. les consommations sont enregistrées sur la documentation de l'aéronef avec exactitude.
	Inventorier et collationner les rechanges, outillages et ingrédients nécessaires pour l'intervention.		Les rechanges sélectionnés sont conformes aux besoins de l'intervention. La validité de l'outillage et la conformité des ingrédients sont vérifiées.
	Vérifier la conformité d'un matériel pour un envoi en entretien NSI.		Les équipements reversés sont conformes aux règles de transport.
	Effectuer des mouvements logistiques dans le SI.		Les actes de rédaction logistiques sont effectués conformément aux règles définies au sein de l'organisme.
2.2 Effectuer des opérations techniques (pose, dépose d'équipements).	Utiliser les moyens de manutention et de servitudes.	<p>L'organisation des différentes zones aéronefs est connue. La détention d'habilitations et d'autorisations pour l'utilisation des moyens servitude et ceux spécifiques à la manutention sont bien pris en compte.</p> <p>L'outillage est adapté aux différentes actions et est utilisé conformément aux règles de l'art. La procédure de maintenance est scrupuleusement appliquée. La dépose et la pose de la pièce est réalisée avec précision et minutie.</p> <p>Les tâches confiées par le chef d'équipe sont bien réalisées et en cohérence avec son périmètre d'emploi.</p>	
	Effectuer seul des tâches de maintenance simples (pose et dépose d'équipement).		
	Participer au sein d'une équipe aux opérations de maintenance.		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

	Renseigner la documentation (Ordre d'exécution, Fiche Matricule, Fiche suiveuse...).		La rédaction de la documentation est réalisée conformément à la réglementation.
	Rendre compte des actions techniques réalisées.		Les comptes rendus au supérieur sont exhaustifs, clairs et opportuns.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

### BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Garantir la sécurité des opérations en environnement aéronautique

**Activité principale :** Dans toutes étapes des travaux de mise en œuvre ou de maintenances, l'opérateur prend en compte les risques en matière d'HSCT de sécurité aérienne ou de sécurité informatique.

3.1 Application de la réglementation en matière de HSCT.	Organiser sa zone de travail dans le respect des règles de sécurité en prenant en compte les caractéristiques du site d'intervention (installations d'énergie, compatibilité, ...).	<p><b><u>Voie formative :</u></b></p> <p>L'évaluation s'effectue sous la forme de contrôles théoriques des connaissances et de mises en situations pratiques.</p> <p><b><u>VAE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, si nécessaire.</li> </ul>	A l'intérieur de la zone de travail, les équipements sont organisés de manière fonctionnelle, sécurisante et dans le respect de la procédure d'intervention.
	Appliquer les règles de travail en hauteur.		Les règles de travail en hauteur sont appliquées.
	Utiliser les équipements de protection individuelle ou collective, après vérification de leur conformité.		Les EPC sont utilisés au besoin. les EPI sont utilisés à bon escient et conformément à la consigne d'utilisation.
	Appliquer les principes de gestes et postures sur le poste de travail.		Les gestes et postures sont exécutés conformément aux exigences de l'intervention.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
3.2 Prévention des risques en terme de sécurité aérienne.	Se conformer aux procédures et aux règles de maintien de la navigabilité.	<p><b>Voie formative :</b></p> <p>L'évaluation s'effectue sous la forme de contrôles théoriques des connaissances et de mises en situations pratiques</p> <p><b>VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude du livret 2 ;</li> <li>- entretien avec le jury ;</li> <li>- mise en situation, si nécessaire.</li> </ul>	Les règles de base du maintien de la navigabilité sont connues et comprises en fonction de l'emploi tenu.
	Identifier les risques et rendre compte à la hiérarchie.		La capacité à identifier les risques est effective. Les propositions pour pallier les risques sont judicieuses.
3.3 Prévention des risques cyber et protéger les systèmes d'information.	Appliquer la politique de sécurité informatique de l'organisme.		Les règles de sécurité sont appliquées scrupuleusement en fonction du domaine d'emploi. Les règles de déontologie de l'institution sont appliquées.
	Contribuer à la sécurité des systèmes d'information.		Les consignes de confidentialité sont respectées.
3.4 Assurer la lutte contre les sinistres.	Mettre en place les premiers moyens de secours ou de lutte contre les sinistres.		Les moyens de secours sont correctement choisis et positionnés en fonction du lieu d'intervention. Les classes des extincteurs sont parfaitement connues.
	Vérifier l'intégrité et la validité des extincteurs.		Les extincteurs non conformes sont détectés.
	Utiliser les moyens de lutte contre l'incendie.		L'utilisation des moyens de lutte contre les incendies est maîtrisée.
	Utiliser les moyens de lutte contre les écoulements accidentels d'hydrocarbure.		Les différents écoulements sont rapidement identifiés et les moyens de lutte sont choisis avec discernement.
	Effectuer les gestes de premiers secours.		Les principes de premiers secours sont totalement acquis.